LAMBALLE TERRE & MER
Communauté d'agglomération

ANNEXE 3 : contributions publiques

Contribution publique n°1

Mairie de Pommeret

MAIRIE DE POMMERET (Côtes-d'Armor)

Pommeret le 15 Mars 2024

– Circulation Mobilités.

Assurer un maillage dans le Grand St-Brieuc des réseaux de transports en commun.
De même pour la circulation en pistes cyclables.
Redonner l'accès facile aux gares du secteur en évitant de prendre la voiture pour aller à Rennes ou ailleurs.

Ne pas renforcer les axes de circulation au prétexte de la sécurité, alors que cela entraîne la facilité des véhicules thermiques avec toutes les conséquences qu'on connaît.
Vivre local, travailler local, et consommer localement.

– Energie :

Utilisons les ressources locales et notamment l'hydraulique.
Il convient de valoriser les complexes hydrauliques des Ponts-Neufs et Pont-Rolland.
Imaginer une STEP. et incorporer les énergies renouvelables sur ce complexe à remettre en service.
La vallée du Gouessant au Pont-Rolland Morieux-Hillion doit devenir un "Verdon du Penthièvre". Conservation des espèces, valorisation des savoir-faire, lieu pédagogique et récréatif, en un mot mettre en valeur le patrimoine existant et projeter l'avenir.
Cette réserve en eau est un gage d'avenir pour les nappes phréatiques et notre climat.

Agriculture et paysage.

Redonner du sens aux travailleurs des champs

l'agriculture paysanne est à faciliter permettant par là même une protection de la terre, de l'air et de l'eau.

Oui il convient de remettre des haies et des fossés entre les parcelles, assurant alors la rétention de l'eau, et la protection des cultures (Vent).

Il ne faut pas que les rivières et ruisseaux soient des égouts à ciel ouvert

Il convient de trouver une solution au drainage des champs concourant au limonage des rivières et la destruction de la biodiversité.

Regardons nos paysages d'antan !

Bon courage.

[signature]

Contribution publique n°2

Bonjour

Mon commentaire le 15/02/2024.
J'ai appris depuis peu qu'il y avait une enquête publique sur une demande de dérogation aux émissions de NOx pour Kerval.

1) La communication sur les enquêtes publiques est à revoir. Vous avez mis en œuvre sur l'enfouille des commissions consultatives citoyennes ne serait-il pas opportun, judicieux que les participants à ces commissions soient informés des différentes enquêtes publiques sur l'enfouille
cette communication fut "plutôt nulle".

2) Kerval met en avant le principe de précaution, la transparence, la solidarité, ...
- ce principe de précaution ne justifie-t-il pas que l'on mette en œuvre les meilleures techniques disponibles?
- la Transparence suggèrent aussi que les mesures environnementales (eau, air, terre) soient exhaustives indépendantes et transparentes toujours avec les meilleures techniques disponibles

3) La solidarité veut aussi que la santé des populations environnantes concernées soutenues les élus locaux de l'enfouille mais aussi tous ceux de Kerval et de TPCI, associés.
Si on en peut toujours transférer

le futur VVE. dans une zone plus adaptée avec réseau de chaleur ...

On a su arrêter la superphénix, on sait arrêter des programmes informatiques fort coûteux. On peut aussi décider de transférer cet VVE vers une zone adaptée où son rendement énergétique sera à la hauteur des attentes et des besoins.

Désolé pour l'écriture, il n'y avait pas de table.
J'ai écrit sur mes genoux !!!

Cordialement

Contribution publique n°3

Je suis spécialiste de la consultation publique : vous auriez souhaité n'avoir aucun retour vous auriez fait ce que vous avez fait. Dont acte.

Contribution publique n°4

Qualité de l'air : Dans quelle mesure les données récoltées à la station De St Brieuc peuvent être appliquées à l'ensemble du territoire? Pourquoi ne pas retenir que la qualité de l'air est plutôt bonne dans le territoire puisqu'une station urbaine révèle un indice de qualité très bon à bon 87% de l'année? D'où proviennent les mesures de pollen (il semble que ce soit encore la station de St Brieuc)? Au cours des 12 derniers mois les taux de NO2 relevés par Air Breizh ont baissés à 6 µg en moyenne soit la moitié de ce qui écrit dans la synthèse- Les concentrations en PM10 se sont établies à 14µg/m3 avec des maximales bien éloignées des seuils d'alerte cités dans le diagnostic. Pourquoi ces éléments ne sont pas mis à jour au moins à 2021 ? Ces distorsions avec la réalité peuvent entraîner de la méfiance à l'égard de l'ensemble du document.

Contribution publique n°5

Que comptez-vous faire pour la qualité des eaux? Le problème des algues vertes en baie de Saint-Brieuc est bien connu. Mais il est révoltant que l'Ilet, qui se jette dans cette superbe plage de Sables-d'Or-les-Pins, soit la rivière la plus polluée des Côtes-d'Armor! Pour moi, la conversion progressive vers l'agriculture biologique de tous les agriculteurs devrait-être la priorité. C'est une question de santé publique qui devrait préoccuper tous nos élus.

Contribution publique n°6

Résidente à l'année dans la lagune de Sables d'or les Pins, en prévision des risques d'érosion de la dune de Sables d'Or et de la montée des eaux sur ce secteur, la mairie de Plurien a engagé plusieurs travaux (arasement de la digue cassée, arasement de la bassine aux palourdes) afin de permettre un meilleur écoulement des eaux de l'Islet; si je ne suis pas contre ses projets, je souhaiterai connaître quelles actions sont mise en place pour la sécurité des biens et des personnes résidents sur cette zone?
Lors des travaux pour la digue, une partie de mon terrain a été endommagé et la pente créée permet à l'eau de se rapprocher dangereusement de mon habitation lors des marées; la création d'un ouvrage de protection me parait nécessaire face aux évènements météorologiques extrêmes, pour cela je souhaite que l'on réfléchisse à l'aménagement d'ouvrage de dispositifs visant à éviter l'érosion des sols pour s'adapter aux effets du réchauffement climatique, ma propriété et celles entourant la lagune dont le camping des Salines, DB Marine et les maisons et terrains sur la commune d'Erquy me semblent en première ligne pour subir l'aggravation des risques naturels du territoire.

Contribution publique n°7

1 Le contexte : les objectifs fixés par l'Europe que nous ne respectons pas, la nécessité de sortir des énergies fossiles, les conséquences de nos comportements en matière de climat, d'air...; 2 Tous concernés à différents niveaux : particuliers, collectivités et entreprises par l'émission de GES, l'habitat mal isolé, les bâtiments des collectivités, agricoles et des entreprises mal isolés, des trajets en voiture

domicile-travail qui pourraient être évités, des gestions de déchets insuffisants.... 3 Des solutions existent et mériteraient d'être plus utilisées. D'autres sont à inventer. Plus de TER à la gare de Broons pour se rendre à Lamballe, St-Brieuc et Rennes, des réunions d'information dans chaque commune pour les entreprises et particuliers sur la gestion énergétique des bâtiments par l'ALEC, plus d'opérations Breizh Bocage, des actions de sensibilisation pour la gestion de l'eau (visites de Pleven), un contrôle annuel dans le cadre du PAT du respect de la loi EGALIM dans les restaurants scolaires. Un recensement des délaissés communaux pour plantation d'arbres. Des accompagnements des collectivités et des entreprises pour des projets photovoltaïques notamment par la Splet'Armor. Seul 4% du territoire breton est éligible à l'éolien, profiter des secteurs encore éligibles sur le territoire de LTM pour de nouvelles installations (pas d'émission de Co2 une fois installées).

Contribution publique n°8

Il est inconcevable qu'EDF ait cessé l'exploitation et l'entretient du barrage de Pont-Roland. On a une installation qui potentiellement pourrait produire de l'électricité renouvelable. Pourquoi la région Bretagne ne s'investit-elle pas pour remettre en service cet équipement ?

Contribution publique n°9

Conformément au plan d'actions que vous présentez dans cette consultation publique, voici notre apport à votre dossier : Axe 2 Préserver les ressources du territoire et développer les énergies renouvelables Objectif 7: Préserver la ressource en eau Nous avons le privilège d'avoir sur notre territoire, le barrage du Pont Rolland qui représente une réserve de un million de mètres cubes d'eau. Voici donc une ressource à préserver. Objectif 8: Développer les énergies renouvelables sur le territoire La production hydroélectrique est la plus propre des énergies renouvelables. Avant de vouloir développer d'autres énergies renouvelables, il est nécessaire d'utiliser les infrastructures existantes. Le barrage du Pont Rolland existe depuis 88 ans. Il faut donc redémarrer la production électrique sur ce site, l'inverse serait incohérent. Le bon sens nous oblige à respecter ce patrimoine construit par les anciens. Les amis de Rolland Lepont.

Marianne Fontaine
738 rue de la Plage
22400 – Lamballe-Armor

Lamballe Terre et Mer
41 rue Saint-Martin
22400 Lamballe-Armor

Lamballe-Armor, le 14 mars 2024

Objet : Consultation publique PCAET Lamballe Terre et Mer/ Contribution sur la page https://www.lamballe-terre-mer.bzh/accueil/projets/projets/strategie-climat/strategie-climat-contribution-citoyens

Madame, Monsieur,

J'espère que vous accorderez à mon courrier la même attention que celle que j'ai portée aux 535 pages des documents soumis à la consultation du public.

La réunion de présentation du PCAET de Saint-Alban nous a montré à quel point le contexte est important dans les échanges. C'est pourquoi je vais maintenant partager avec vous le contexte dans lequel j'ai lu les documents mis à disposition, avec ces quelques exemples non exhaustifs :

- Il y a 2 semaines, j'ai observé des dizaines de mètres de fossés remplis d'emballages de construction le long de la D34 à proximité du chantier du lotissement à l'entrée de Port Pily à Planguenoual. J'ai appelé Lamballe Terre et Mer qui m'a renvoyée vers le département, et Lamballe-Armor qui m'a renvoyée vers Planguenoual. J'ai indiqué mon incompréhension devant ce jeu de patate chaude puisque les déchets viennent d'un chantier à Planguenoual, commune déléguée de Lamballe-Armor, qui a transféré sa compétence déchets à LTM. Il m'a été répondu que « c'est un peu plus compliqué que ça ». Cet épisode témoigne de l'opacité du fonctionnement des collectivités territoriales locales.
- Depuis des mois, nous assistons dans la presse et dans les divers conseils municipaux et communautaires à des passes d'armes entre LA, Pléneuf-Val-André et LTM qui donnent une image catastrophique de ces collectivités territoriales. Les revirements récents des uns et des autres à l'approche des élections constituent un exemple magistral de manœuvres politiciennes qui aboutissent à la perte de confiance des électeurs, comme en témoignent les taux de participation en chute libre.
- Mon expérience en 5 ans de participation aux « concertations », « consultations », etc. , organisées par LA, SBAA ou autres, montrent qu'il s'agit uniquement d'opérations de communication dans lesquelles il n'a jamais été prévu d'entendre les besoins exprimés par les usagers, et que le projet initial sera réalisé comme le consultant l'a créé.

- Les augmentations des impôts à LA du fait de leur gestion financière actuelle apocalyptique, suivies des augmentations à LTM, mâtinées de recrutements, de démutualisation, de reprise de compétences par les communes et d'évocation de scission dans la presse font que les administrés constatent un délitement des services malgré une augmentation de leurs contributions, pendant que les délibérations visent à préserver le pouvoir d'achat des élus et des agents.
- Dans son rapport de juin 2023[1] sur LTM, la Cour des comptes pointe les insuffisances passées de gestion (ex : réseau d'eau potable), le manque de transparence et de rigueur et l'absence d'objectifs précis et quantifiables. Le choix de LTM de ne pas répondre à ce rapport donne, en outre, l'impression que la collectivité n'accorde aucune importance à ce rapport et qu'elle va continuer comme avant, puisque la Cour des comptes n'a pas de pouvoir contraignant.
- Les travaux d'aménagement des accès littoraux de LA, dont LTM est maître d'ouvrage, ont montré comment il était possible de dépenser plusieurs millions d'euros pour le tourisme en sacrifiant les besoins des résidents, en méconnaissant les contraintes géotechniques et en faisant fi du simple bon sens. À titre d'exemple, à Port-Morvan, la « renaturation » s'est traduite par la destruction de la végétation stabilisant le talus et son remplacement par des espèces qui ne rendront jamais les mêmes services, et la « mobilité douce » a abouti à la réalisation du chemin du bois, barré par une chicane limitant l'accès des vélos.

Figure 1 : Partie est du talus de Port-Morvan, avant les travaux
(Copyright Marianne Fontaine 2022)

[1] https://www.ccomptes.fr/fr/documents/64561

Figure 2 : Partie est du talus de Port-Morvan, un an après la fin des travaux (Copyright Marianne Fontaine 2024)

Figure 3 : Chicane à l'entrée de la voie douce du chemin du bois à Planguenoual (Copyright Marianne Fontaine 2024)

Ces quelques éléments parmi de nombreux autres expliquent mon état d'esprit à la lecture détaillée et à l'analyse des documents soumis à la consultation publique et donc ma contribution initiale, que voici :

Les qualificatifs sont nombreux suite à la lecture du PCAET de Lamballe-Armor et des documents soumis à la consultation :

- effarement devant un Plan livré avec plus de 6 ans de retard par rapport à l'échéance légale fixée au 1er janvier 2017 pour les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants existants ;
- ahurissement devant un Plan ne contenant pratiquement aucune action dont l'indicateur permet de mesurer l'impact sur les objectifs stratégiques et opérationnels définis à l'article R229-51 du code de l'environnement ;
- inquiétude devant un Plan ne contenant aucune valeur chiffrée pour les indicateurs retenus ;
- désespoir devant un Plan manquant totalement d'imagination et d'ambition, qui veille à ne pas bousculer les acteurs agricoles alors que l'agriculture est à la fois le problème et la solution ;
- désolation devant un Plan enfonçant des portes ouvertes, bien mince pour le budget qu'il a requis, tandis que les maigres actions prévues sont majoritairement sans moyens humains et financiers ;
- effroi devant un Plan de demi-mesurettes alors que l'urgence est désormais palpable par tous et que des mesures plus efficaces mettront des décennies à produire un résultat.

Il est donc heureux que des réunions aient été organisées et que j'aie assisté à celle de Saint-Alban le 13 mars, car elle m'a donné un autre angle sur le travail réalisé et les personnes en charge.

Le passif est cependant suffisamment lourd pour que je regrette l'absence d'un tiers indépendant en la personne d'un commissaire enquêteur. Je suppose que la publication des autres contributions et la façon dont elles seront prises en compte, si elles le sont, confirmeront ou non ma méfiance face aux annonces des collectivités territoriales locales.

Je liste ci-dessous la plupart des questions que je me suis posée après l'analyse brute, mais celles pour lesquelles je considère avoir eu une réponse lors de la réunion du 13 mars sont grisées. Ces questions sont suivies de quelques recommandations.

I. PCAET en général

1. **Que penser des chances réelles de voir mettre en place, évaluer et adapter un PCAET dans une collectivité qui le soumet en 2024 alors que l'échéance était le 31 décembre 2018 ?**
2. **Comment accorder notre confiance à Lamballe Terre et Mer face à son retard par rapport au reste de la Bretagne ?**

   En effet, l'analyse des émissions des gaz à effet de serre est possible grâce aux données disponibles pour 2010, 2018 et 2020 en Bretagne[2]. Pour l'ensemble des EPCI bretons, la diminution des émissions a été identique entre les

[2] https://data.bretagne-environnement.fr/datasets/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ges-en-bretagne, consulté le 27 février 2024

périodes 2010 – 2018 et 2018 – 2020, traduisant ainsi l'effet favorable de la pandémie de Covid-19 sur ce point. Par contre, la baisse est de 4 % pour la Bretagne et seulement 1 % pour Lamballe Terre et Mer. Il y a donc clairement des collectivités qui s'activent dans ce domaine, et depuis longtemps.

3. **Que penser de la simplification de la transition énergétique à une « relocalisation des flux financiers » (*synthèse*, page 14), alors qu'un PCAET est supposé couvrir bien d'autres sujets :**

Figure 4 : Brochure Élus, l'essentiel à connaître sur les PCAET, *Ademe, 2016, page 5*

4. **Pourquoi les documents issus de Lamballe Terre et Mer soumis à la consultation publique ne tiennent-ils pas compte des remarques exprimées par la préfecture de Bretagne ?**

   Il semble que nombre de mes propres remarques sont communes avec celles de la préfecture. D'où les 2 questions suivantes.

5. **Quand les documents de Lamballe Terre et Mer seront-ils amendés ?**
6. **Y aura-t-il alors une nouvelle consultation publique sur ces documents finaux ?**
7. **Les moyens humains correspondent-ils à la dimension actuelle ou projetée des actions ?**

   En effet, les actions mentionnant les moyens humains (11 sur 32) prévoient 5,7 ETP et 1 service dédié.

8. **Quelles sont les chances de voir se réaliser les 21 actions (soit les deux tiers) sans moyens humains ?**
9. **Quelles sont les chances de voir se réaliser les 24 actions (soit les trois quarts) pour lesquelles l'inscription budgétaire n'est pas finalisée, sans compter celles qui n'ont plus de budget après 2024 ou 2025 ?**

10. **Quels sont les valeurs de départ des indicateurs d'évaluation des actions ?**
11. **Quels sont les objectifs chiffrés attendus en valeur absolue et en progression des indicateurs d'évaluation des actions, et à quelle échéance ?**
12. **Quels sont les résultats chiffrés attendus de chaque action du *plan d'actions* sur les 9 objectifs stratégiques et opérationnels tels que définis dans l'article R229-51 code de l'environnement, à savoir la réduction des émissions de GES, le renforcement du stockage de carbone, etc. ?**

    En effet, sur 51 indicateurs d'évaluation des actions, exactement quatre portent sur ces objectifs stratégiques et opérationnels :

    - le % de baisse de la consommation énergétique pour l'action 15 ;
    - l'évolution de la consommation d'eau pour l'action 21 ;
    - la production d'énergie renouvelable pour l'action 23 ;
    - la production de chaleur renouvelable pour l'action 24.

    Les liens entre d'une part, les indicateurs qui portent sur des nombres de personnes contactées (12), de la communication (9) ou, pire, sur la rédaction de futurs rapports ou plan d'actions (10), et d'autre part les objectifs stratégiques et opérationnels ne sont pas présentés.

    Pour l'ensemble des actions, et en particulier les actions de communication (réunions, ateliers, etc.), l'indicateur devrait plutôt être le nombre de participants plutôt que le nombre d'actions. Vous pouvez organiser 200 réunions, mais si personne ne vient, quel est l'intérêt ?
13. **Quel est le bilan des nombreuses initiatives existantes sur lesquelles le PCAET prévoit de s'appuyer ?**

    En effet, dresser le bilan de ces plans et programmes par rapport aux objectifs stratégiques et opérationnels cités plus haut permettrait de savoir ce qui fonctionne ou non, ce qui doit être poursuivi ou non, et globalement le retour sur investissement.
14. **Pourquoi le transport de fret par voie ferroviaire n'est-il même pas mentionné, et encore moins étudié ?**

    En effet, d'après le *diagnostic*, le transport routier est responsable de 40 % de la consommation énergétique et de 28 % des émissions de GES.
15. **Au-delà des touristes, quelles sont les projections démographiques pour l'augmentation de fréquentation et de résidence liée par exemple aux réfugiés climatiques, au vieillissement de la population, etc. , et les adaptations prévues des infrastructures en conséquence ?**

II. Action 1 : Optimiser l'offre de transports en commun au plus proche des besoins de la population et des travailleurs

16. Quels sont les critères utilisés par la Lamballe Terre et Mer pour valider les itinéraires et horaires actuels ainsi que leur évolution ?

En effet, je lis que en page 5 du *plan d'actions* que « Lamballe Terre et Mer développe et améliore en continu les performances de son service de transports publics dans la perspective d'une meilleure réponse aux besoins des habitants et des travailleurs, d'une augmentation de son usage, et de son efficacité ». Le graphe présenté en page 5 du *plan d'action* indique qu'en 2023, 27,50 % des usagers de réseau Distribus l'ont utilisé pour le travail.

Mais les données montrent l'inadéquation de l'offre. Par exemple, l'Insee indique que 1,8 % des travailleurs de Lamballe Terre et Mer utilisent les transports en commun pour se rendre au travail :

Figure 5 : Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2020 (Source :Insee[3])

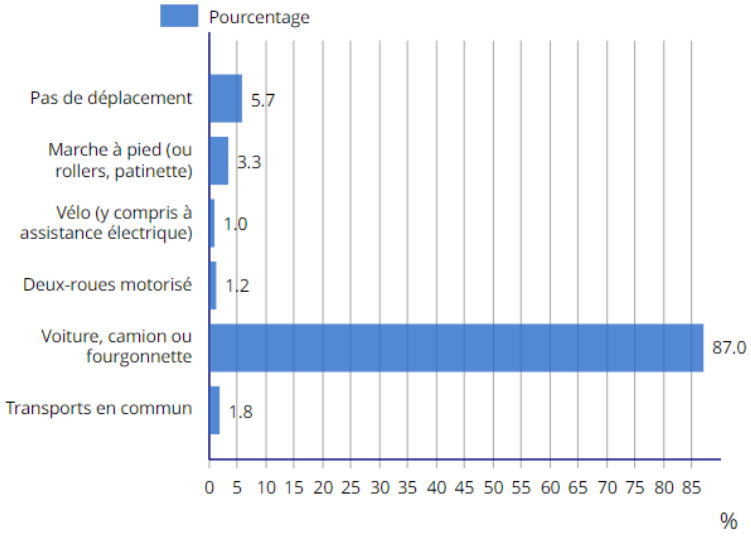

Seule une véritable enquête visant à clarifier les usages et habitudes, y compris chez les non-usagers, permettrait de définir les leviers d'action.

[3] https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200069391

III. Action 2 : Déployer des mobilités douces et durables

17. La démographie ainsi que de la capacité physique des résidents permanents ont-ils été pris en compte dans le plan de mobilité ?

À titre d'exemple, l'étude de la population montre son vieillissement :

Figure 6 : Population de Lamballe Terre et Mer par grandes tranches d'âges (Source : Insee[4])

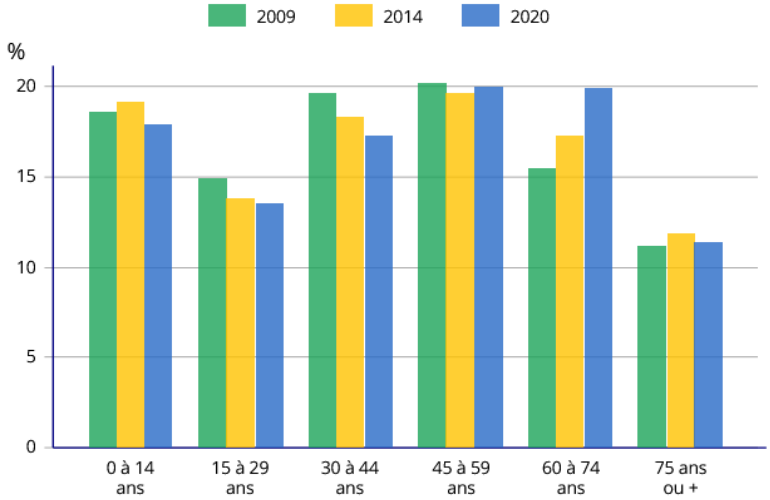

En outre, les seniors vivent majoritairement seuls :

Figure 7 : Personnes de Lamballe Terre et Mer de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge (Source : Insee[5]

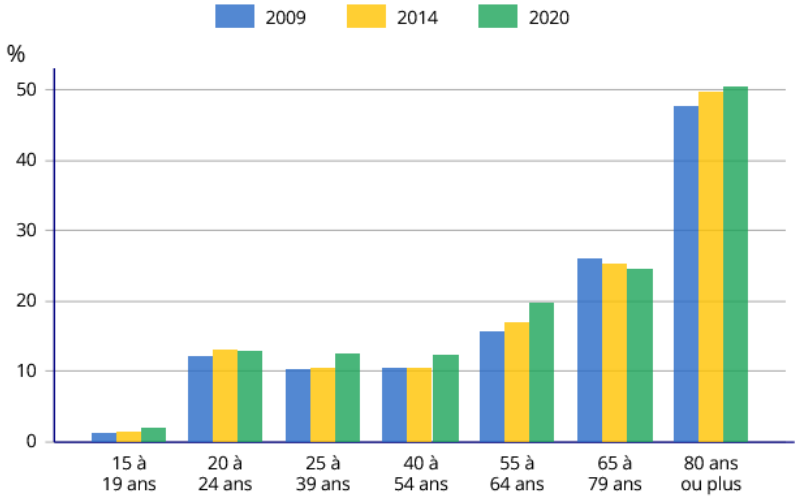

Pour cette population, l'absence de prise en compte des besoins spécifiques est susceptible d'accroître l'isolement. La méconnaissance des contraintes de distance, de dangerosité des « voies partagées », et de météorologie, risque de produire un plan mobilité destiné aux touristes estivaux plutôt qu'aux résidents à l'année. Par ailleurs, un évènement comme la fermeture du cabinet médical Aesculape à LA va changer les besoins de transports de 6 000 patients.

[4] https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200069391
[5] https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200069391#chiffre-cle-13

IV. Actions 7, 8 et 9 : Outiller les acteurs de la restauration collective, Soutenir la production locale et accompagner sa transition (agriculture & économie bleue)

18. **Quel est le quota minimal d'approvisionnement en circuit court pour les établissements de restauration collective ?**
19. **Quel est le quota minimal de protéines végétales dans les établissements de restauration collective ?**
20. **Quelles mesures concrètes sont prévues pour interdire la spéculation sur le foncier agricole ?**
21. **Quelles mesures concrètes sont prévues pour favoriser la conversion et l'installation en bio ?**
22. **Concernant les futures surfaces maraîchères, est-il prévu qu'elles soient hors-sol ou sous serre ou bien qu'elles respectent les cycles et les productions naturelles ?**

V. Action 10 et 11 : et Sensibiliser le grand public et permettre à tous d'accéder à une alimentation locale et Accompagner les agriculteurs dans l'amélioration de leur bilan carbone

23. **Quelles mesures concrètes sont prévues pour basculer la production locale des protéines animales vers les protéines végétales et donc réduire l'impact de l'élevage intensif local dans les émissions de GES et la consommation d'eau ?**
24. **Comment orienter la production agricole pour privilégier la consommation locale, réduire la transformation et adapter au dérèglement climatique (plantes comestibles peu exigeantes en eau, etc.) ?**

VI. Action 14 : Outiller les professionnels du tourisme pour leur permettre de sensibiliser les touristes vis-à-vis des écogestes

25. **Concrètement, quels résultats attend-on de la sensibilisation des touristes ?**
26. **Est-il prévu de limiter, voire d'interdire, les activités génératrices de GES et de polluants et consommatrices de ressources, comme l'aviation et la navigation de plaisance ?**

VII. Actions 16 et 17 : Décarboner la mobilité des agents et Décarboner les pratiques professionnelles des agents

27. **Pourquoi n'y a-t-il pratiquement aucune action visant à réduire les déchets à la source alors qu'ils sont responsables de 42 % des émissions de GES de la collectivité ?**
28. **Pourquoi vouloir « tendre vers le zéro déchets » uniquement lors d'organisation d'évènements ?**

VIII. Action 21 : Promouvoir les économies d'eau auprès des acteurs économiques et du grand public

29. **Quel est le programme de remplacement et rénovation des systèmes de distribution d'eau potable ?**

    En effet, environ 10 % de l'eau potable est perdue à cause de fuites dans les systèmes de distribution, et cette proportion augmente (Source : Cour des comptes[6]).

IX. Actions 22 et 23 : Élaborer un schéma de planification territoriale de production des énergies renouvelables

30. **Pourquoi ne pas inclure l'énergie hydroélectrique de la centrale de Pont-Rolland dans le mix énergétique ?**

    En effet, cette centrale a produit en moyenne 2,5 GWh/an entre 2000 et 2013, en sachant que cette moyenne a été artificiellement abaissée par l'arrêt estival de l'installation, pour des raisons fiscales, de 2000 à 2004, et que son feuillet de caractéristiques générale de 1984 indique une production annuelle de 3,4 GWh (Source : Leray, 2019[7]). Sa remise en service permettrait en outre de compenser les carences du photovoltaïque pendant la période hivernale.
31. **Le caractère pseudorenouvelable du bois a-t-il été pris en compte ?**

    La Cour des comptes a signalé à plusieurs reprises « les limites et interrogations soulevées par ces objectifs volontaristes, qui portent notamment sur les incertitudes relatives à la disponibilité en bois à long

[6] https://www.ccomptes.fr/fr/documents/64561

[7] Leray S. *Contexte et enjeux de l'hydroélectricité - Diagnostic énergétique d'une ancienne installation hydroélectrique de basse chute (Pont-Rolland, Côtes d'Armor) par simulation numérique.* Mémoire de diplôme d'ingénieur, 2019, 300 pages.

terme »[8] et ce, malgré les discours rassurants d'organismes comme l'Académie d'agriculture de France[9].

X. Action 30 : Restaurer et entretenir le maillage bocager

32. Les mètres linéaires de haie détruite seront-ils comptabilisés afin d'établir un bilan net ?

En effet, les données du CGAAER indique une perte de 23 500 km/an entre 2017 et 2021 en France[10]. Il convient de vérifier que les destructions sont au moins compensées par les plantations, d'autant que les jeunes plants mettront des années à atteindre la taille à laquelle ils rendront les mêmes services que ce qui est détruit, entre autres en termes de séquestration du carbone.

33. Comment croire en une volonté de restauration du maillage bocager à Lamballe Terre et Mer, alors que les bois de plusieurs parcelles au statut d'espaces boisés classés de Planguenoual ont été coupés, jamais replantés, voire remplacés illégalement par des champs ou des bâtiments ?

XI. Actions 31 et 32 : Identifier les besoins d'accompagnement des acteurs du secteur pêche/conchyliculture et Coconstruire avec les acteurs concernés un plan d'actions pour l'économie bleue

34. Quel est le degré de priorité de ces actions, venant en dernier dans la liste, ne disposant d'aucun budget, témoignant ainsi d'un intérêt inexistant de Lamballe Terre pour Lamballe Mer ?

XII. Prestataires

35. Quand a eu lieu l'appel d'offres concernant la prestation pour ce projet ?

En effet, si les « 5 années » mentionnées dans l'*édito* sont vraies, cela veut dire que les délibérations portant sur l'appel d'offres et sur l'attribution du marché à Atmoterra et Akajoule ont eu lieu en 2018, puisque les documents sont datés de 2023. Les actes publiés ne sont accessibles sur internet que depuis le 1er juillet 2022.

36. Quel était le cahier des charges ?

37. Sur quels critères ont été retenus Atmoterra et Akajoule ?

---

[8] Cour des comptes, *La structuration de la filière forêt-bois, ses performances économiques et environnementales*, 2020. https://www.ccomptes.fr/system/files/2020-05/20200525-rapport-58-2-structuration-filiere-foret-bois.pdf, consulté le 28 février 2024

[9] https://www.academie-agriculture.fr/sites/default/files/publications/encyclopedie/02.05.r07_accroissement_naturel_et_taux_prelevement_bois_forets_france_metropolitaine.pdf, consulté le 2 mars 2023

[10] de Menthière C. *et al. La haie, levier de la planification écologique. Rapport du CGAAER n° 22114, Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.* 2023, 116 pages.

38. Quel est le coût final de la prestation ?

XIII. Données

39. Que penser de la baisse de rendement d'Ailes Marines entre la rédaction des documents et actuellement, sur les hypothèses d'ENR éoliennes marines ?

En effet, la page 20 de la *présentation synthétique* mentionne une production de 1 850 GWh/an alors que le site d'Ailes Marines indique 1 820 GWh/an, comme en témoigne la capture d'écran ci-dessous :

Figure 8 : Capture d'écran de la page ***https://ailes-marines.bzh/le-projet-en-bref/*** *réalisée le 26 février 2024*

40. Pourquoi le retraitement par l'OEB cause-t-il la disparition de 56 GWh en 2011 et la création de 26 GWh en 2020, surtout lorsque l'hypothèse la plus favorable est retenue par les rédacteurs ?

En effet, les rédacteurs du *diagnostic* indiquent en page 51 qu'il y a un écart entre les données 2011 de GRDF et de l'OEB, et qu'ils optent pour la version de ce dernier. Cependant, , les données 2020 de GRDF indiquent 215 GWh[11] et celles de l'OEB 243 GWh[12]. L'écart n'est donc pas constant et devrait être justifié.

41. Comment expliquer les écarts, d'une page à l'autre, entre les données présentées dans le *diagnostic* ?

En effet, les données sur les émissions de gaz à effet de serre sont disponibles pour tous les EPCI de Bretagne pour les années 2010, 2018 et

[11] https://opendata.grdf.fr/explore/dataset/consommation-annuelle-de-gaz-par-epci-et-code-naf/export/?refine.libelle_region_administrative=BRETAGNE, consulté le 2 mars 2024

[12] https://data.bretagne-environnement.fr/datasets/consommation-de-gaz-par-epci-en-bretagne, consulté le 2 mars 2024

2020[13]. D'après ces données, le total pour l'année 2010 est 811 262 t eqCO_2 et non 791 500 comme indiqué page 19 du diagnostic. Rapportés à la population 2009 des communes composant actuellement l'EPCI (63 772[14]), cela faisait 12,72 t eqCO_2.

Secteur	*Diagnostic*				**Valeur réelle[15]**
	Page	**Valeur**	**Page**	**Valeur**	
Agriculture	19 (haut)	518 000	19 (bas)	511 087	452 225
Transport	19	129 400	24	129 480	191 021
Bâtiment	19	98 400	26	98 332	111 947

42. Comment expliquer que des données obsolètes (émissions de GES 2010) ont été retenues pour certains sujets alors que des données plus récentes existent et ont été choisies pour d'autres (PPE2, 2020) (*diagnostic*) ?

Par exemple, les données concernant les émissions de gaz à effet de serre actuellement disponibles concernent les années 2010, 2018 et 2020[16]. Il aurait été légitime d'utiliser les données 2018 plutôt que des données 2010, d'autant que les données 2018 de l'Inra concernant les haies bocagères celles de la PPE2 de 2020 ont été utilisées (*diagnostic*, page 28 et 39).

43. Comment accorder de la valeur au raisonnement de prestataires fondant des raisonnements sur des données mal analysées (répartition des types de chauffage en résidentiel, page 43 du *diagnostic*) ?

La page 43 du *diagnostic* indique « d'après un recensement réalisé par l'INSEE en 2010 sur les modes de chauffage actuels, si la majorité des logements construits avant 1981 étaient chauffés avec des produits pétroliers, à partir de 1982 cette tendance change et l'électricité devient l'énergie de chauffage choisie majoritairement lors de la construction de nouveaux logements ».

---

[13] https://data.bretagne-environnement.fr/datasets/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ges-en-bretagne, consulté le 27 février 2024

[14] https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=EPCI-200069391, consulté le 27 février 2024

[15] https://data.bretagne-environnement.fr/datasets/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ges-en-bretagne, consulté le 27 février 2024

[16] https://data.bretagne-environnement.fr/datasets/emissions-de-gaz-a-effet-de-serre-ges-en-bretagne, consulté le 27 février 2024

La représentation en histogramme empilé 100 % de la répartition par type de chauffage est bien celle de page 43 du *diagnostic*[17] :

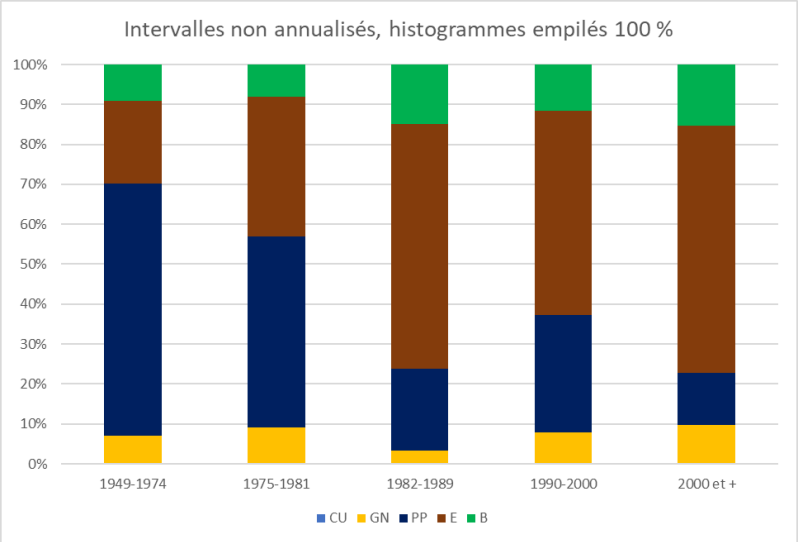

Pour analyser des tendances, il est plus pertinent d'utiliser les histogrammes groupés. Le graphe ci-après[18] représente les mêmes données sous cette forme, et induit la même conclusion que les rédacteurs du *diagnostic*.

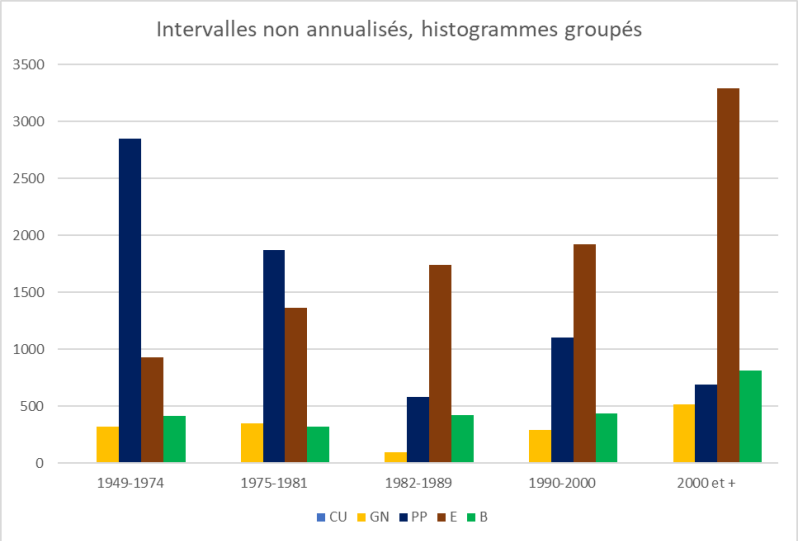

[17] Suppression de l'intervalle avant 1949 car pas de nombre d'années
[18] Suppression de l'intervalle avant 1949 car pas de nombre d'années

Mais cette représentation et cette conclusion sont erronées. En effet, les intervalles de temps ne comptent pas le même nombre d'années. La pondération en tenant compte du nombre d'années modifie le graphe[19] :

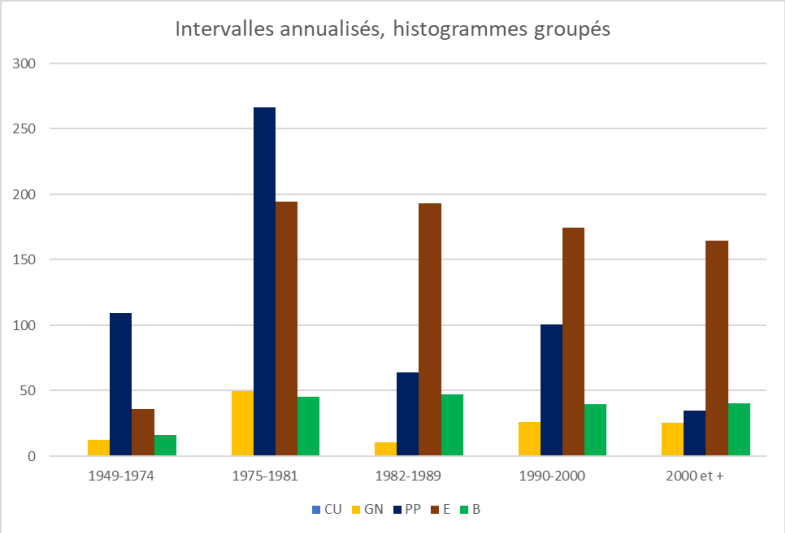

La conclusion est alors différente. La progression de l'électricité est liée et à la mise en service progressive des centrales nucléaires françaises[20], et la désaffection pour le fioul aux chocs pétroliers de 1973 et 1979[21]. Une autre conclusion est que la construction est en phase de ralentissement depuis le boom des années 1975-1981, conclusion qui est en accord avec le graphe présenté dans le *plan d'action* pour l'action 19, alors que les données brutes conservées par le prestataire donne une image différente, et erronée.

44. Que penser, globalement, de l'importance donné à ce sujet par nos gouvernants nationaux, régionaux et locaux, lorsqu'on constate la piètre qualité des données disponibles ?

Les données présentent plusieurs biais. Par exemple :

- les regroupements de données ne permettent pas de tirer des conclusions justes (cf supra) ;
- les informations présentées sur la typologie de chauffage ne présentent pas la puissance installée donc on compare des choux et des carottes ;
- les données collectées par les divers services et prestataires sont mises à jour avec une fréquence trop faible par rapport aux changements environnementaux en cours (ex : pas de données disponibles pour le public plus récentes que 2010 pour les superficies de terres irriguées, pages 10 et 11 du *diagnostic*) ;

[19] Suppression de l'intervalle avant 1949 car pas de nombre d'années et pondération sur 20 ans pour l'intervalle depuis 2000 puisque les données datent de 2020

[20] https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energie-2023/16-electricite, consulté le 2 mars 2024

[21] https://www.economie.gouv.fr/facileco/chocs-petroliers, consulté le 2 mars 2024

- les données ne permettent pas une analyse complète de l'influence des différents paramètres (ex : données sur les résidences [paragraphe 4.1.3.2 du *diagnostic*], à pondérer en fonction du nombre d'occupants et de la surface, ou sur les consommations d'énergie [paragraphe 4.1.3.3 du *diagnostic*], à présenter avec une échelle relative en complément des valeurs brutes)

XIV. Quelques recommandations

- Confronter les données issues de sources non fiables (Ailes Marines, etc.) avec des sources indépendantes de référence
- Vérifier les données indiquées, leur cohérence dans un même document et d'un document à l'autre ainsi que leur traitement
- Sur un échantillon représentatif, comparer les données utilisées dans le *diagnostic* avec les données les plus récentes pour valider que le raisonnement issus de données obsolètes est toujours valide avec des données actualisées
- Utiliser les données du BEGES 2021, en utilisant si besoin une pondération liée à la pandémie Covid-19
- Améliorer l'offre de transport en commun de proximité (bus) hors saison et hors bourg. À titre d'exemple :
    - ajouter un bus en mi-matinée pour aller aux marchés de Pléneuf-Val-André depuis Dahouët, car actuellement le seul bus arrive alors que le marché n'est pas installé (en hiver) et qu'aucun commerce n'est ouvert ;
    - prolonger la navette gratuite entre Dahouët et Port-Morvan en saison, demande récurrente des résidents de Port-Morvan, pour réduire le trafic et le stationnement.
- Rationaliser et rationner l'usage du bois énergie
- Remettre en service l'usine hydroélectrique des Ponts Neufs
- Expliquer ce que les consultants veulent dire par « intégrer les habitants dans les plans de financement des installations prévues » (*diagnostic*, page 71)
- Favoriser l'utilisation de matériel à énergie manuelle plutôt qu'électrique ou thermique, aussi bien dans les services techniques des collectivités que chez les particuliers (tondeuse à gazon, débroussailleuse, vélo, etc.), en incitant l'achat et en mettant en place des ateliers de réparation solidaires
- Limiter le nombre d'équipements similaires par foyer (voitures, smartphones, etc.)
- Je crois que la voiture électrique relève du technosolutionnisme, avec des ressource limitées pour les composants (cobalt, lithium, etc.), d'autant qu'ils sont communs avec d'autres produits électroniques, mais si l'objectif est d'inciter les conducteurs à y passer, le prix d'achat doit être aussi compétitif qu'un véhicule fonctionnant avec des produits pétroliers

- Créer un indicateur de consommation énergétique pour les produits alimentaires, pour pouvoir privilégier par exemple un légume produit hors serre, local, même non bio
- Corréler les types de culture avec l'irrigation pour pouvoir identifier les points d'amélioration possible
- Faire des enquêtes « usages et habitudes » incluant des non-usagers
- Capitaliser sur les initiatives d'autres collectivités plus avancées dans les démarches
- Aligner l'ensemble des documents sur les mêmes objectifs stratégiques et opérationnels (PLU, etc.)

En conclusion, à ce stade, mon sentiment général est « trop peu, trop tard, pas d'ambition, pas de volonté, pas de moyens ». J'attends avec impatience, et même un peu d'espoir, que vous me prouviez que j'ai tort.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations respectueuses.

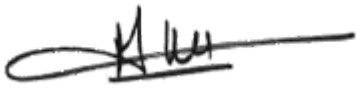

[redacted]